

EN GUISE D'ÉDITO...

Après le joli mois de mai, le mois de juin fini, voici le mois des moissons et pour cette année, mois de la libération du carcan sanitaire (en sursis).

Ce mois de mai a vu aussi la réunion du CCN de la CGT-FO. Une résolution générale, que certains participants ont qualifiée de lutte de classe, a été prise à l'unanimité!!!

L'adoption de cette résolution à l'unanimité ne suffit pas pour dire qu'elle est le fruit de la démocratie syndicale, bien au contraire.

Il ne suffit pas d'affirmer que le fonctionnement de la confédération respecte la démocratie syndicale, pas plus que de prétendre au respect des statuts, pour que ce soit le cas.

Il faut rappeler quelques principes:

La Confédération n'est pas une structure pyramidale dont le sommet, le Secrétaire général et le Bureau déterminent les orientations et dont les structures Unions départementales, Fédérations, Syndicats nationaux et Syndicats seraient chargés d'en assurer la parfaite application.

Le principe de fonctionnement de notre Confédération n'est pas celui de la subsidiarité mais du fédéralisme et de la liberté. La Confédération doit assurer et respecter la complète autonomie des organisations qui se conforment aux statuts. Dire, par exemple, que les secrétaires des UD sont les préfets de la Confédération, comme le font certains bureaucrates à tous niveaux, n'est pas seulement une idiotie mais surtout revient à violer les statuts confédéraux.

Chaque UD, chaque Fédération est libre de s'organiser en respectant également ses principes vis-à-vis des syndicats et sections syndicales de son périmètre. Ceux-ci doivent également en faire autant et laisser toute liberté aux adhérents d'adhérer à toute association ou parti politique en dehors de l'organisation syndicale (Charte d'Amiens).

Par contre:

«Les syndicats Force-Ouvrière placent au-dessus de toutes considérations partisans leur souci supérieur de puissance et de cohésion du syndicalisme ouvrier.

Instruits par une douloureuse expérience, ils proclament attentatoire à l'unité ouvrière la recherche systématique de postes à responsabilité syndicale par les militants de partis politiques en vue de faire du mouvement syndical un instrument des partis» (préambule des statuts confédéraux).

La loi c'est: *«l'indépendance vis-à-vis de tous partis politiques dont l'objectif est par nature la conquête de l'État et l'affermissement de ses privilèges, l'organisation syndicale réalisera son programme et ses perspectives en toute indépendance»* (préambule des statuts confédéraux).

Qu'en est-il aujourd'hui au sein de la confédération FO et des autres confédérations syndicales?

Autant dire tout de suite, que sur l'échiquier syndical français *Force Ouvrière* est la seule organisation à avoir mis en principe premier, dans son préambule et dans ses statuts, le respect de la résolution, dite *Charte d'Amiens*, du 9^{ème} congrès de la CGT en 1906, et l'avoir mis en pratique depuis sa création.

Mais à Force Ouvrière, il y a bien longtemps que, petit à petit, ce principe et ces obligations sont violés.

Qui dirige la confédération CGT FO ?

L'instance politique souveraine de la Confédération, des UD et des Fédérations, est le Congrès des Syndicats et pour les Syndicats, les Assemblées générales. Les Congrès, les Assemblées générales, sont souverains. Aucun n'est supérieur aux autres si les règles et principes fondamentaux ont été respectés lors des votes à ces Congrès ou Assemblées.

Ainsi une UD, une Fédération, lors de leur congrès, peuvent voter des résolutions générales en opposition avec d'autres structures, y compris le Congrès confédéral. L'obligation absolue, stricte, faite à toutes les structures, c'est de ne contenir aucune disposition contraire aux statuts confédéraux.

Cette remarque n'est pas théorique, la Confédération a déjà connu des périodes où des militants, où des structures étaient en opposition avec la Confédération: Blondel contre Bergeron, UD de Paris - Jacques Mairé, Fédération PTT avec Le Mercier, Agriculture avec Michel Huc... Et plus récemment la Fédération de la métallurgie sur la loi Aubry, la rupture conventionnelle, la loi sur la représentativité de 2008, etc...

Les Congrès sont souverains et entre deux congrès, le CCN (Comité confédéral national) administre la CGT-FO. Le CCN est constitué par un délégué de chaque fédération nationale et chaque union départementale adhérente représentée par un délégué (2 pour la fédération des SPS).

Le rôle du CCN est essentiel puisque c'est lui qui est chargé de piloter l'action confédérale et de faire aboutir des revendications exprimées et votées par le Congrès. Pour que les membres du CCN puissent assurer leur mandat, il est indispensable qu'ils soient libres et indépendants vis à vis de la confédération, afin que leurs prises de position ne soient pas aliénées ou confisquées par le Bureau confédéral FO.

Qu'en est il ?

Poser la question c'est déjà préparer la réponse: ils ne sont pas libres!!!

Mais pire, c'est tout l'inverse. Bien sûr, objecteront certains, il y a toujours dans le fonctionnement des organisations de petites ou de moyennes digressions qui doivent être exceptionnelles et évoquées en CCN pour éviter toute dérive permanente.

Or, avec les mandats de Jean Claude Mailly puis Yves Veyrier la dérive est très grave et permanente, pire elle est sans réaction aucune du CCN, celui-ci apparaît comme totalement anesthésié voir même validant la dérive cédétiste. Mailly (aujourd'hui commis de Soubie) avec la loi travail El Khomry, sa soumission active au gouvernement et sa participation directe à la rédaction des textes de lois s'est heurté à la résistance de nombreuses UD et Fédérations qui a abouti à un vote de rapport d'activité, une première de l'histoire de FO.

Pascal Pavageau élu au Congrès de Lille avec une résolution générale de revendications et de lutte a été liquidé sur la base de révélation d'un «*fichier*», de menaces et des pressions exercées directement sur sa personne et ses proches. Il a été contraint de démissionner sous la pression d'Yves Veyrier, Raguin, Homez et autres membres du bureau. Un directoire autoproclamé «*comité de pilotage*» (totalement hors statut) a pris l'initiative des procédures d'intronisation de Veyrier en qualité de Secrétaire général et ceci dans une pure application de la stratégie du choc.

Pour mémoire lors de ce CCN de novembre 2018, trois candidats étaient en lice: Veyrier soutenu par Homez (courant syndicalisme d'accompagnement), Christian Grolier, Fédération des Fonctionnaires (courant troskistes), Patrice Clos, Fédération des Transports (Chartre d'Amiens).

Les deux courants majoritaires ont tellement verrouillé le scrutin, qu'ils l'ont imposé aux membres respectifs de leur courant, en dépit des positions de leurs structures.

Ce qui a abouti à un score à une voix de différence au bénéfice de Veyrier sur Grolier.

Patrice Clos loin derrière, a été lâché par de nombreux membres du CCN.

Depuis ce CCN, Grolier a postulé au Bureau confédéral... il n'a pas été retenu! L'union autour de Veyrier transcende les divergences, les oppositions: Accompagnement ou Lutte de classe?... l'Unité du Directoire est plus forte.

Le trio Veyrier/Raguin/Homez est toujours aux commandes.

L'orientation revendicative du Congrès de Lille est devenue collaboration, accompagnement.

Comment cela a-t-il été possible et comment cela peut-il continuer et s'accroître ?

Aujourd'hui, les opposants, ex-majoritaires au Congrès de Lille, sont acculés à se taire ou subissent des pressions telles qu'ils sont poussés soit à la démission soit écartés avec «*violence*».

La réponse est simple: la Commission exécutive confédérale est majoritairement composée de membres divisés en deux blocs compacts et disciplinés: POI et apparentés d'une part, syndicalisme d'accompagnement Fédérations des métaux, de la Pharmacie, de la Défense d'autre part.

Ces groupes, se présentant comme opposés, voire adversaires, s'entendent comme larrons en foire, se retrouvent, «*entre amis*», lors de dîners «*préparatoires*» du CCN, valident et amplifient la dérive cédétiste de la confédération FO.

Pourquoi ?

Là nous quittons le terrain du syndicalisme, «*de la défense des intérêts matériels et moraux des travailleurs*», car il s'agit de la répartition des mandats, des délégations, des détachement syndicaux, le financement de telle ou telle structure et autres financements divers et variés, etc... C'est ce qui a poussé Pascal Pavageau à demander au CCN de septembre 2018, au regard de la gravité de la situation financière ou des opérations financières à venir, de procéder à un audit des comptes de la confédération FO, du CFMS et de l'AFIP.

Cette exigence a entraîné l'éviction de Pavageau, après qu'il avait refusé l'injonction de Homez, Raguin, Veyrier: «*Tu laisses tomber cette expertise, tu t'en tiens à ton rôle de Secrétaire général revendicatif et tu nous laisses nous occuper de la gestion et des finances de la Confédération*».

Ne pas se soumettre à cet ultimatum a entraîné sa chute.

Mais pourquoi cette situation est-elle possible ?

Tout simplement parce que le fonctionnement des instances de la Confédération, et tout particulièrement celui du CCN, sont défectueux, ne sont plus libres et indépendants.

Explications:

Depuis 2008, c'est-à-dire la loi sur la représentativité syndicale, les règles de droit sont passées de la loi Waldeck Rousseau à la loi d'encadrement administratif et financière.

Ainsi les élections du personnel déterminent les possibilités de désignations des délégués syndicaux, c'est-à-dire que les désignations des délégués syndicaux sont assujetties aux résultats du vote de salariés non syndiqués, et donc directement sous la pression, la subordination directe ou indirecte de leurs employeurs ou des «*syndicats*» en place qui officient pour le patronat. Toutes les désignations de représentants syndicaux dans quelque organisme «*paritaire*» que ce soit, sont effectuées au prorata des résultats aux élections professionnelles.

De plus les règles de financement des organisations syndicales ont été bouleversées, des obligations de gestion très contraignantes ont été mises en place. Le législateur, par cette loi, a imposé aux organisations syndicales une centralisation des financements par la Confédération et par les Fédérations. Ainsi selon l'adage «*qui paie commande*» celles-ci ont pris le pouvoir financier et donc le pouvoir politique au niveau des structures.

Les secrétaires d'UD ou Fédérations qui ne se plient pas aux injonctions et n'approuvent pas l'orientation du Bureau confédéral sont mis en difficulté (subventions supprimées ou réduites et/ou détachement syndical supprimé).

Liberté indépendance perdue. Ce n'est pas une fiction, mais la cruelle réalité.

Question? Comment est-il possible de cacher tout cela?

Tout le monde se gausse des conclaves pontificaux qui se tiennent dans le plus grand secret, mais c'est ce qui se passe au CCN de FO (Omerta totale).

Le CCN se réunit et seuls les membres du bureau de la commission exécutive confédérale, les Secrétaires d'UD et de Fédérations ont le droit de participer et d'assister aux travaux, portes closes et agents de sécurité aux entrées.

Contrairement aux réunions d'assemblées, telles Conseils municipaux, Conseils régionaux, Assemblée nationale, Sénat, Ceser, etc... Aucun public n'est admis comme observateur au CCN, aucune diffusion médiatique pour suivre les travaux.

Les interventions des participants, de tous les participants, sont pris en note par des sténotypistes mais ne sont pas diffusées, et ceci depuis la fin des années 1960; seul le Secrétaire général en prend connaissance. Les débats en commission sont totalement secrets. Mais pire, les votes en commissions et le vote de résolution général en séance plénière ne font l'objet d'aucune procédure de dépouillement, les votes «*se font à la louche*», c'est-à-dire à main levée sans bordereau de vote (il s'agit pourtant d'un vote par mandat), et quelque soit le nombre de membres présents: il est donc impossible de savoir combien ont voté, qui a voté pour qui, qui a voté pour ou contre.

Aucun contrôle du mandat n'est donc possible! démocratie bien opaque!!!

Les votes de l'Assemblée nationale à 10 ou 15 participants à 3h du matin choquent les citoyens. Alors, que penser des votes au CCN, avec un nombre indéterminé de secrétaires d'UD et/ou de Fédération partis prendre train ou avion pour rentrer chez eux?

Ainsi lors du dernier CCN des 27 et 28 mai, dès 17 heures, heure habituelle de la fin des sessions, des membres quittent la salle, le vote n'ayant lieu que beaucoup plus tard. Qui était encore présent ? Éventuellement ceux qui avaient été avertis à l'avance de l'heure tardive programmée pour le vote, ou des camarades déterminés.

La question se pose: qu'est-ce que le respect du mandat?

Bien sûr, la prise de parole en fait partie puisqu'elle annonce la position de son UD ou de sa Fédération... mais le mandat n'est vraiment respecté que si l'on tient cette position jusqu'au bout, c'est à dire jusqu'au vote. Si l'on se bat pour obtenir dans la rédaction de la résolution générale un texte qui correspond à la position de son UD ou de sa Fédération, y compris, comme je l'ai vu et pratiqué il y a déjà bien longtemps à plusieurs reprises, rédiger un amendement à la résolution générale, le présenter en commission et, en cas de vote contre, demander que cet amendement soit présenté pour vote en séance plénière.

Mais aujourd'hui le texte présenté en commission, est le fruit d'une rencontre préalable en dîner entre le Secrétaire Général, Y.Veyrier, et les représentants des deux tendances majoritaires - d'une part, les adeptes du dialogue social et du syndicalisme d'accompagnement, et d'autre part, les trotskistes censés défendre le syndicalisme de classe et la Charte d'Amiens et responsables du Parti.

Cela peut paraître anecdotique, mais la symbolique est puissante: l'intervention du Secrétaire Général ouvre le CCN, et le cycle des interventions se clôture par celles des deux courants majoritaires - Hubert Raguin, suivi de Homez (ou vice versa). Fermez le ban. Dieu ne joue pas aux dés et l'ordre des interventions n'est pas le fruit du hasard!!!

La pression qui s'exerce sur (ou par?) la Confédération, et par conséquent sur les secrétaires d'UD et de Fédération, les poussent et imposent même aux secrétaires d'UD et de Fédé à «*la jouer discrète*» pour se protéger du «*retour de manivelle*».

L'avenir du syndicalisme libre et indépendant incarné par FO est en danger grave, danger externe et interne, surtout interne.

Le triumvirat qui «*gère*» nous mène à la liquidation totale. Il nous faut donc identifier, démystifier les acteurs et leur connivence et engager dès à présent le débat sur le prochain congrès de la CGT-Force Ouvrière qui aura lieu à Rouen en 2022.

Le Congrès Confédéral est celui des syndicats!

Donc il faut que les syndicats prennent en main l'avenir de la Confédération, confisqué pour l'instant par des bureaucrates, et dans un premier temps prennent leurs dispositions pour assister au congrès, qu'ils ne confient pas leur vote aux porteurs de drapeau et aux autorités syndicales officielles qui ne vont pas manquer de faire la chasse aux mandats pour le prochain Congrès.

Il faut donc engager dès à présent la discussion sur le rapport de trésorerie (demander la mise en place d'un audit financier de la Conf, CFMS, AFIP par un organisme indépendant) et comme pour Mailly, sur le rapport d'activité, présenté par Veyrier au nom du triumvirat, tirer les conséquences de la dérive cédétiste de la Confédération, à défaut se préparer à faire le deuil de notre liberté et indépendance.

Il faut préparer les modifications des règles de fonctionnement et exiger entre autre la publication des actes des réunions, Commission Exécutive, CCN.

C'est le travail qui nous attend au cours des prochains mois.

L'état catastrophique de notre prétendue «*démocratie syndicale*» et l'urgence de reprendre le relais de nos anciens: Robert Bothereau, Léon Jouhaux, Bergeron, Blondel, et de tant d'autres camarades, m'amène à vous conseiller la lecture du livre de notre camarade Gérard Da Silva sur Robert Bothereau.

Après avoir écrit un livre sur notre camarade Louis Blanc (à lire également), il a repris la plume et a écrit le premier livre sur Robert Bothereau, artisan majeur de la scission et de la création de la CGT-Force Ouvrière.

Revenir aux fondamentaux est une nécessité, lire et organiser des réunions-débat sur ces livres avec son auteur est opportun et est une démarche plus que raisonnable et partagée par des camarades de sensibilités diverses, comme au «*bon vieux temps*» des camarades militants *Syndicalistes Libres et Indépendants CGT-Force Ouvrière, Résistance Ouvrière*.

le 30 juin, **Marc HÉBERT**.
